



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-563**

FIXANT LES TARIFS DES ACTIVITÉS AU COMPLEXE SPORTIF, DU CENTRE DE PLEIN AIR « LES MONTICOLES », DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE DE PASPÉBIAC, DU CAMP DE JOUR ET DIVERSES ACTIVITÉS (VIE COMMUNAUTAIRE) ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2024-544.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté à la séance extraordinaire du 22 avril 2026 le Règlement numéro 2026-563 fixant les tarifs des activités au Complexe sportif, du Centre de plein air « Les Monticoles », du gymnase de l'École Polyvalente de Paspébiac, du camp de jour et diverses activités (vie communautaire) abrogeant le Règlement 2024-544.

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 23 avril 2026.

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Donné à Paspébiac,
Ce 23^e jour d'avril 2026

Lina Castilloux

Lina Castilloux
Assistante-greffière

